

Poseur Monuments Funéraires/ Caveaux

Activités Connexes : Situations Autres :11.20.18 Mise à jour 03/2025

Codes : NAF :43.99D ; ROME : F1612 ; PCS :632b ; NSF : 232

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale

Situation Travail

Réalise des caveaux et des monuments funéraires ; peut aussi effectuer l'entretien des sépultures



Un monument funéraire (poids total = 750 kg à 1 tonne) se compose d'éléments généralement en granit ou en marbre : il est composé d'une semelle, d'un soubassement, d'une pierre tombale (300 kg), d'une stèle (200 à 300 kg), possibilité d'une jardinière, d'un prie-Dieu, de sculptures et autres éléments.

Ces éléments reposent sur un caveau ou une cuve préfabriquée en béton

L'équipe (2 à 3 poseurs) charge le monument sur le plateau d'un véhicule à l'aide d'une grue auxiliaire de chargement, ou avec un chariot (automoteur) , mais aussi parfois manuellement ; le déchargement et le transport des éléments au cimetière, jusqu'à l'allée où se situe l'emplacement du monument, s'effectue de la même manière.

- L'équipe se coordonne pour mettre en place les éléments à l'aide d'outils à main (rouleaux, cales de bois, bastaings, barre à mine, pied de biche...) ; d'aides mécaniques à la manutention (palan, portique à treuil), parfois inutilisables pour la pose en raison du manque de place.

- Le poseur scelle le cadre du monument avec le mortier qu'il a préalablement préparé, puis il solidarise les éléments à l'aide de pièces métalliques (équerres, agrafes, goujons).

- Réalise une tombe en pleine terre : creuse la fouille à l'aide d'une mini pelle ou manuellement (pelle, pioche) ; évacue les terres, puis coule une semelle en béton.

- construit un caveau :

Soit maçonné ; après étayage des parois (profondeur pouvant atteindre 2,5 m), met en place un coffrage bois, coule le béton en une seule passe, décoffre et passe un enduit lissé à l'intérieur ou pose des parpaings et coule une ceinture (radié) en béton armé ;

Soit par pose d'éléments préfabriqués en béton ou en polymère (monobloc, ou par panneaux comprenant les fonds, les intermédiaires et les terminaisons ainsi que les systèmes de fermeture en une ou plusieurs plaques.)



Peut aussi :

- Conduire un véhicule d'entreprise (VL ou PL équipé d'une grue auxiliaire de chargement), un chariot automoteur ou un engin de terrassement (mini pelle).

Conducteur PL BTP/Carrières 09. 05.18

Conducteur Véhicule Utilitaire Leger (VUL) 09. 08.18

Conducteur Engins TP/Carrière 09.02.18



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Conducteur Chariot Automoteur 09.01.18

- Effectuer d'autres travaux en cimetière : ouverture des tombes ; réparation des monuments (NB : la taille de pierre, le polissage et la gravure sont réalisés par un marbrier ;

Tailleur Pierre/Marbrier 02.08.18

- Nettoyer des sépultures ; entretien plantations.

- Effectuer des travaux funéraires : exhumation, réduction de corps (consiste à placer dans une boîte à ossements (un reliquaire) les restes d'un corps d'une concession (réduction) ou de plusieurs corps d'un caveau (réunion) ; nettoyage haute pression et désinfection de caveaux.

Exigences

- Capacité réflexion /analyse (lecture de plans)
- Conduite : véhicule : PL ou VL, grue auxiliaire chargement, chariot automoteur, mini pelle...
- Contrainte posturale : définie comme positions forcées des articulations : toutes postures
- Contrainte physique : forte
- Intempérie : vent, humidité, brouillard, neige
- Mobilité physique : dénivellation, terrain accidenté
- Multiplicité lieux de travail
- Port EPI indispensable :
- Température extrême : forte chaleur, grand froid
- Travail en équipe
- Travail milieu isolé

Accidents Travail



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Recherche fiche de sinistralité pour une activité professionnelle, identifiée par son code NAF sur 5 caractères

- Agression agent chimique : contact, projection (nettoyage : acide)
- Chute hauteur : fosse, caveau, engin (mini pelle)
- Chute plain-pied : encombrement, accès difficile, terrain accidenté
- Chute objet : matériel, outil
- Eboulement/effondrement : fosse, fouille
- Emploi appareil haute pression : rupture flexible (nettoyage des tombes)
- Emploi Machine Dangereuse : disqueuse, ponceuse, polisseuse
- Emploi outil à main/matériau tranchant/contondant : masse, bétonnière
- Port manuel charge : sac de ciment, parpaing, bastaing, pierre, stèle...
- Projection particulaire : poussières, éclats
- Renversement par engin/véhicule
- Renversement engin : mini pelle

Nuisances

- Bruit : >81DbA(8h), crête > 135 dB(C) déclenchant action prévention
- Ciment : poussière aluminosilicate
- Gaz /Echappement : particules fines moteurs thermiques : NO₂, CO₂, CO : mini pelle, chariot automoteur
- Hyper sollicitation des membres TMS
- Manutention manuelle charges
- Poussière silice cristalline : granit, grès, schiste ...
- Rayonnement non ionisant : rayonnements naturels (soleil UV)
- Température extrême : forte chaleur, grand froid
- Vibration Corps Entier : > 0,5 m/s² (8h) : déclenchant action prévention :
- Vibration mains-bras : >2,5 m/s² (8h) : déclenchant action prévention : disqueuse, ponceuse ...
- Décapant/nettoyant /détergent : acide chlorhydrique, eau de javel (nettoyage marbre, pierre)
- Agent Biologique : exhumation, réduction de corps Groupe 3 Hépatite B ; Groupe 2 tétanos ;



PREVENTION GAGNANTE BTP

Maladies Professionnelles

Ctrl et un clic sur le numéro, le tableau MP s'ouvre :

- Affections causées par les ciments : dermite eczématiforme, blépharite, conjonctivite **(8)**
- Affections périarticulaires: épaule : tendinopathie aigue ou chronique non rompue non calcifiante ; rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs ; coude : tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens ; ou muscles épitrochléens ; poignet-main : tendinite, syndrome canal carpien ; genou : hygroma **(57)**
- Affections chroniques du rachis lombaire / manutentions : sciatique hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5 **(98)**
- Affections chroniques du rachis lombaire : vibrations transmises au corps entier : sciatique par hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5 **(97)**
- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels **(42)**
- Affections provoquées par les vibrations et les chocs : affections ostéoarticulaires, troubles angioneurotiques, atteintes vasculaires palmaires **(69)**
- Affections consécutives à l'inhalation de silice : pneumoconiose, sclérodermie, cancer broncho-pulmonaire **(25)**

- Infections origine professionnelle virus Hépatites C , D : exhumation, réduction de corps (45 B)
- Lésions chroniques du ménisque (79)

Mesures Préventives

Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre *sur le chapitre correspondant* du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP

MESURES ORGANISATIONNELLES :

Principes Généraux Prevention/Recommandations CNAM

Document Unique Evaluation Risques Professionnels (DUERP)/Aides Financières CARSAT/ANACT

Aides financières CARSAT :

- ✓ **TOP BTP** : Une aide financière pour protéger les salariés du secteur de la construction :
- ✓ **Fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle (FIPU)** - une aide financière pour prévenir les risques ergonomiques et les TMS



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Autorisation Conduite/Formation : mini pelle, tractopelle, chariot automoteur, grue auxiliaire chargement

Bruit

Charge Physique Travail/ Manutentions Manuelles

Climat & Risques Professionnels

Déchets Gestion /REP Bâtiment : déblais terre, résidus ciment , pierre ...

Location Matériels/Engins

Organisation Premiers Secours

Prevention Pratiques Addictives en Milieu Travail

Risques Agents Biologiques : Exhumation, réduction corps

Risque Chimique ACD CMR Nanomatériaux Perturbateurs Endocriniens Biocides
ciment, mortier et béton : considérés comme mélanges dangereux ;

Risque Routier Transport Personnels/Matériels : Véhicule Utilitaire léger & VL

Températures Extrêmes

Travail Isolé

Travaux Interdits/Règlementés Jeunes Ages au moins 15 ans moins 18 ans

MESURES TECHNIQUES :

Blindage/Talutage : réalisation fouille pour
caveau

Chute Hauteur : protection fouille ; accès véhicules sécurisés

Chute Plain-Pied

Circulation Entreprise/Chantier

Déchets Gestion : déblais terre , reste béton

Engin Chantier



Heurt/Ecrasement PL-Engins

PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

Machines-Outils-Portatives Electromécaniques/Pneumatiques :

:Machines avec systèmes de débrayage automatique (en cas de blocage...), équipées de raccords rapides de sécurité et de poignées anti -vibratiles, avec aspiration poussières .

Manutention Mécanique:

Manutentions Manuelles/TMS :Aides

Organisation Premiers Secours

Poids Lourd /Equipement

Pollution Atmosphérique : Particules fines & Ultrafines : proximité engin, PL

Poly Exposition- Exposome /Surveillance Biologique Exposition Professionnelle/IBE

Contraintes posturales et physiques (bruit ; vibrations mains bras ; rayonnements non ionisants UV ; travaux en extérieur) ; risques chimiques (silice) ; risques biologiques

Poussières/Fumées/Gaz/Vapeurs : lors découpe : marbre, béton : travailler à l'humide et avec machines équipées aspiration poussières

Risque Agents Biologiques

Risque Electrique Chantier : coffret électrique fixe ou portatif fermé à clé, **avec dispositif différentiel haute sensibilité (DHS 30 mA)**, avec branchement extérieur des prises de courant, prolongateur câble **type H 07-RNF** (ne pas dépasser 25 mètres). **cf. item : travaux à proximité réseau électrique aérien**

Risque Electrique Installations/Consignation

Températures Extrêmes

Travail Isole

Vérification /Maintenance Equipements Travail /Installations Electriques/EPI

Vibrations : membres supérieurs ; corps entier

MESURES HUMAINES :



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Accueil Nouveaux Embauches/ Intérimaires

Information Risques Sante Sécurité Salaries

Certificat Aptitude Conduite en Sécurité (CACES®)

Minipelle, tractopelle **R482** , chariot automoteur **R489**,grue chargement **R 490**

Certificats Qualification/Maitrise Professionnelle (CQP/CMP)

Equipements Protection Individuelle (EPI)/Exosquelettes

Equipements Protection Individuelle Amiante(EPI)

Formation Elingage/Levage

Formation/Maintien-Actualisation Compétences (MAC-SST)

Habilitation Electrique: **BS** peut réaliser des opérations simples d'ordre électrique (professionnel non-électriciens du BTP) : ex-utilisation de machines portatives

Hygiène Corporelle/Vestimentaire : exhumation, réduction de corps

Information/Sensibilisation Bruit.

Information/Sensibilisation Rayonnements Naturels (UV)

Information Sensibilisation Vibrations Mécaniques

Passeport Prevention

Sensibilisation Formation Manutentions Manuelles /TMS :

Sensibilisation Risque Agents Biologiques

Sensibilisation Risque Routier

Températures Extrêmes



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Suivi Individuel Préventif Santé

❖ **Modalités Suivi Prise en charge Surveillance Santé**

OBJECTIFS :

- Informer la personne sur les facteurs de risques de son métier , et la sensibiliser sur les moyens de prévention collectifs et individuels(remettre une fiche métier)
- **Tracer ses expositions professionnelles**
- **Prévenir++** et **dépister** les maladies professionnelles ou à caractère professionnel susceptibles de résulter de ses activités professionnelles **(actuelles et passées)**
- Préserver sa santé physique et mentale, tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir, ou réduire la pénibilité et l'usure au travail, les risques psychosociaux(RPS), **la désinsertion professionnelle** (cellule dédiée dans le SPST, visite de mi-carrière) , *et ainsi contribuer au maintien dans l'emploi.*

- **Participer à des actions de promotion de la santé** : liés au mode de vie : hygiène alimentaire, sommeil, sédentarité, bénéfiques de la pratique sportive , conduites addictives ..., pratiquer les vaccinations nécessaires , participer à des campagnes de de dépistage ...
- L'Informer sur les modalités de suivi de son état de santé , et sur la possibilité dont il dispose, à tout moment, de bénéficier d'une visite à sa demande avec le médecin du travail.

Poly exposition : ANSES / PST3 : 09/2021

- ✓ **Profil C** : bruit, risques chimiques et contraintes posturales

Profils homogènes de travailleurs poly exposés PST3 ANSES, SPF, DARES 09/2021

Risques Particuliers :

Nécessitent une connaissance précise des tâches effectuées par le salarié, et de l'environnement de travail où se déroule l'activité.

- Travaux exposant à la poussière de silice cristalline inhalable issue de procédés de travail : CMR cat 1 A **à compter du 01/01/2021**: au sens de **l'article R. 4412-60 du code du travail**



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Arrêté du 26 /10/2020 : fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail JO 01/11/2020 : taille de granit, grès, schiste, marbre ; ponçage, polissage : fiche INRS **(FT 232)**

- Titulaire autorisation conduite : mini pelle, chariot automoteur, PEMP, grue auxiliaire chargement...
- Intervenant sur installations électriques ou dans leur voisinage : soumis à habilitation électrique
- Agent biologique groupe 3 : hépatite B : si pratique des exhumations, réduction de corps.
- Salariés < 18 ans affectés aux travaux interdits : dérogation

Risques Autres :

- ✓ **Contraintes posturales :**
 - Manutention manuelle de charges 10 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021)
 - Position debout ou piétinement 20 heures ou plus par semaine (4 heures par jour) (ANSES 09/2021)

- Contraintes posturales (à genoux, bras en l'air, accroupi ou en torsion) 2 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021)

✓ **Contraintes physiques intenses :**

- Travail en extérieur pendant 10 heures ou plus par semaine ; ou à moins de 5°C ou plus de 30°C pendant 10 heures ou plus par semaine ; ou entre 5°C et 15°C pendant 20 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021) .
- Exposition sonore : Bruit >81DbA(8h), crêtes > 135 dB (C) déclenchant action prévention
- Vibrations Main/Bras > 2,5 ms² (8h)) 10 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021) déclenchant action prévention
- Vibration Corps Entier : > 0,5 m/s² (8h) déclenchant action prévention
- Exposition aux rayonnements non ionisants(UV)

✓ **Nuisances chimiques :** exposition à au moins un agent chimique classé ; ou à un agent chimique non classé ; ou à trois agents chimiques, qu'ils soient classés ou non ANSES 09/2021 (excepté nuisances déjà incluses dans les risques particuliers cf. supra) .

- Ciment : sensibilisation cutanée/respiratoire
- Gaz échappement moteur thermique : CO ; NO2 :mini pelle, chariot automoteur



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Amélioration et prise en compte de la poly exposition « Profils homogènes de travailleurs poly exposés » ANSES 09/2021

✓ **Nuisances Agents biologiques :**

- Être exposé à un agent biologique par contact potentiel avec un réservoir humain cf. supra risques particuliers

Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :

Dépendent : du degré d'exposition actuel et passé selon la nuisance ; des poly expositions ; de l'environnement de travail (pics d'exposition ; Co exposition ; ...) ; du degré de protection du salarié (**collectif, individuel**).

Important : Le médecin du travail **doit toujours tenir compte des recommandations de bonnes pratiques actuelles.**

❖ **Bruit :**

- **Echoscan**, (mesure rapide non invasive et objective, car ne nécessite pas la participation active du salarié) **permet d'évaluer la fatigue auditive**, avant qu'une perte auditive ne se soit installée (pas de nécessité d'une cabine) ; c'est un outil complémentaire de l'audiométrie, il doit se positionner en amont de celle-ci.

Echoscan Audio, outil de diagnostic auditif Prévenir l'apparition de la surdité professionnelle INRS mise à jour 11/2023

L'EchoScan Audio et les produits chimiques vidéo INRS 06/2021

- **Audiométrie** : quand la souffrance auditive est déjà installée, permet de suivre son évolution, si aucune mesure préventive n'a été mise en place, (périodicité, selon le protocole mis en place par le médecin du travail).

❖ **TMS Membres supérieurs :**

**Protocole d'examen clinique pour le repérage des TMS ...
Santé publique France mise à jour 10/2019**



PREVENTION GAGNANTE BTP

- ✓ Prise en charge des tendinopathies de la coiffe des rotateurs ensemble composé de quatre groupes de tendons : sous-scapulaire, sus-épineux, sous-épineux, petit rond. HAS 09/2023 ([lien](#)).

Les maladies métaboliques sont un facteur aggravant du risque de rupture de la coiffe des rotateurs, laquelle est hypo vascularisée à l'insertion du sus-épineux et de l'infra-épineux

Entre 45 et 60 ans , les salariés exposés aux TMS , et fumeurs (ayant fumés pendant 10 ans) voient leur « chance » d'avoir une rupture de la coiffe multipliée par 10.

Conduite diagnostique devant une épaule douloureuse non traumatique de l'adulte et prise en charge des tendinopathies de la coiffe des rotateurs HAS 09/2023

✓ **Ciment /Béton :**

L'exposition à des agents sensibilisants peut être à l'origine d'allergies professionnelles, cutanées ou respiratoires.

Rechercher :

- **Dermatite d'irritation** : par le ciment frais, pouvant conduire à des brûlures, à un dessèchement de la peau et à des crevasses ; **dermatite d'usure** (peau rugueuse, épaisse qui se fissure) ;

Plusieurs facteurs environnementaux (froid, sueur, lavage avec des produits agressifs...) aggravent les symptômes des atteintes de la peau dues au ciment.

Donner les conseils d'hygiène : port de gants, lavage des mains au savon doux (neutre) ; utilisation le soir d'une crème grasse émolliente, et hydratante ; une évolution vers un eczéma est toujours possible.

- **Dermatite de contact allergique** :

Eczéma dû à des impuretés du ciment (chrome hexavalent ou chrome VI et cobalt), *cette réaction peut survenir tardivement*, elle est définitive une fois installée

Plusieurs facteurs environnementaux (froid, sueur, lavage avec des produits agressifs...) aggravent les symptômes des atteintes de la peau dues au ciment.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Les allergies professionnelles sont des pathologies le plus souvent chroniques qui peuvent devenir très invalidantes pour les salariés chez qui elles se développent.

Ces affections peuvent nécessiter un aménagement de poste, un reclassement , ou une réorientation professionnelle des travailleurs concernés

- **Irritations oculaires** en cas de projection de ciment dans les yeux

- ❖ **Suivi Exposition Silice**

Arrêté du 26 /10/2020 : fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérigènes au sens du code du travail JO 01/11/2020

- ❖ **Rechercher :**

BPCO : tabagisme /Exposition professionnelle

✓ **Rayonnement optique naturel (UV soleil) :**

Examen dermatologique au niveau des parties découvertes du corps (visage (nez, front, joues, oreilles et lèvres), la tête en cas de chevelure peu dense ou de calvitie, ainsi que le cou et la nuque, les aisselles, le dos des mains et des pieds, à la recherche de **kératoses photo induite** *lésions cutanées précancéreuses* :

Ce sont des lésions croûteuses souvent multiples, plus ou moins érythémateuses, qui saignent facilement après grattage :

Un lien est scientifiquement établi entre expositions professionnelles cumulées aux UV solaires , et survenue de cancers cutanés non mélaniques (particulièrement **cancers épidermoïdes**)

En cas de doute, demander conseil à un(e) dermatologue.

Se méfier des écrans solaires qui, sont très photo sensibilisants, et peuvent contenir des perturbateurs endocriniens (PE), préférer les vêtements à manches longues, le port de lunettes filtrantes est aussi conseillé pour les yeux.

Rayonnements ultraviolets et risques de cancer fiche repère institut national du cancer 10/2021



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

❖ **Aptitude Conduite Engins /Machines Dangereuses /PL**

❖ **Vaccinations :**

Vaccination recommandée : Hépatite B (si exhumation et réduction de corps) ; si le contrôle sérologique est négatif.

Séro protection contre l'hépatite B est mesurée par dosage des anticorps anti-HBs et **une protection contre l'infection VHB est considérée atteinte à un taux >100UI / L**

❖ **Examens Dépistage Santé :**

❖ **Téléconsultation :**

- ❖ **Visite médicale mi-carrière :**
- ❖ **Actions sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent au départ à la retraite du salarié**
- ❖ **Visite Fin Carrière /Suivi Post Exposition / Post Professionnel :**

Visite fin carrière Suivi Post Exposition Suivi Post Professionnel

Poseur Monuments funéraires/Caveaux (SPE/SPP)

- ✓ Inhalation de poussières de silice **(25)**
- ✓ **Autres nuisances ayant des effets différés potentiels :**
 - Manutentions manuelles de charges : absence de recommandation actuellement
 - Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations
 - Vibrations mécaniques : absence de recommandation actuellement
 - Agents chimiques dangereux, y compris poussières et fumées
 - Bruit : Audiométrie de fin de carrière



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

- Températures extrêmes
- Radiations UV classées « cancérogènes pour l'Homme » (groupe 1) par le CIRC travaux en extérieur UV soleil
- Agents biologiques des groupes 3: hépatite B :absence de recommandation